

Titre professionnel de niveau III (CAP/BEP) visé : Menuisier installateur - *Délivré par le Ministère du travail*

Durée : 980h (7 mois)

Lieu : France métropolitaine

Date de session : Entrée / Sortie permanente

Prix (indicatif) : Nous consulter

Pré-requis : Pertinence du projet professionnel, dynamisme, maîtrise de la langue française (B1)

FICHE METIER

- Le menuisier installateur prépare et organise les travaux d'installation à partir d'un dossier technique et de consignes de son hiérarchie.
- Il installe des équipements extérieurs et intérieurs, nettoie le chantier et informe le client sur l'utilisation et l'entretien des équipements installés.
- Il manipule des charges lourdes et encombrantes avec des outils électroportatifs, en respectant les règles de sécurité individuelles et collectives définies dans le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé ou le document unique.
- Il travaille sous contrôle d'un chef d'équipe, peut être amené à travailler en site occupé, et doit être vigilant en termes de protection des biens et des personnes. Les déplacements sont fréquents et les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements d'horaires.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Se former en situation de travail au métier de menuisier installateur afin de maîtriser tout le référentiel de formation (voir programme ci-dessous)

L'objectif est la prise d'autonomie dans un contexte de réalité du métier en vue d'une certification et du retour à l'emploi.

PROGRAMME DE FORMATION

Module 1 : Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures

- Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures
- Installer des portes et fenêtres extérieures
- Installer des volets battants et roulants

Module 2 : Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire

- Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire.
- Installer des portails
- Installer des stores bannes

Module 3 : Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel

- Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur
- Adapter et installer des menuiseries intérieures
- Adapter et installer des escaliers en bois
- Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés
- Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur
- Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers

FEST INDUSTRIE H2

TITRE PROFESSIONNEL : MENUISIER INSTALLATEUR

CERTIFICATION

L'ensemble des modules (3 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) de menuisier installateur.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

- CCP Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures : module 1
- CCP Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire : module 2
- CCP Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel : module 3

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre

ACCOMPAGNEMENT

Accès à la formation :

Selon le dispositif d'accès des modalités peuvent comporter un ou plusieurs des points suivants :

- Entretien individuel téléphonique avec un.e formateur.trice pédagogique.
- Stage d'immersion sur le métier.

Nous sommes en entrée / sortie permanente.

Vous pouvez contacter un conseiller FIH2 pour plus d'informations.

Accessibilité aux PSH :

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagée pour faciliter leur parcours. Pour en savoir plus contactez-nous.

LA FEST

L'association Fest Industrie H2 dispense une méthodologie de mise en œuvre de l'action de formation en situation de travail (AFEST).

Ce concept propose une définition opérationnelle de cette modalité pédagogique. Il a été construit sous trois angles distincts :

- Une approche juridique inscrivant l'AFEST comme une action de formation finançable
- Une approche nationale synthétisant les pratiques existantes au sein des entreprises françaises
- Une dimension européenne.

La Loi Avenir du 5 septembre 2018 précise une nouvelle définition pour l'action de formation : "un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Il peut être réalisé en tout ou partie à distance. Il peut également être réalisé en situation de travail". (Art. L. 6313-2)

ACCOMPAGNEMENT

Vous bénéficiez d'un triple tutorat :

- Un formateur pédagogique FEST
- Un formateur technique de l'entreprise dans laquelle nous vous positionnons.
- Un tuteur expert FEST

A votre disposition :

- Un référent Handicap
- Un référent Social
- Un référent Administratif